



## **AVIS**

### **DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE**

M. Richard André, propriétaire de la parcelle No 1435, à la Rte de la Gare 4, demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre un pin.

Cet arbre est mort. Aussi, il y a lieu de l'abattre pour des raisons de sécurité.

A titre compensatoire, le propriétaire propose la plantation d'un chêne vert.

Cet avis est affiché pendant trente jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 30 juin 2026/ib

La Municipalité